



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32990

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Bangladesh, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

Le soutien aux pays les moins avancés (PMA) constitue une préoccupation constante de la France. Leur insertion dans les échanges internationaux représente, dans ce cadre, un élément essentiel. C'est pourquoi la France soutient le renforcement des capacités institutionnelles de ces pays à s'ajuster aux règles de l'OMC et à mieux s'intégrer au commerce mondial. Dans la ligne de ces engagements, la France a adopté, à titre bilatéral, un plan d'aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement (PED) d'un montant de 30 millions d'euros (2003-2005). La France apporte également une contribution au Fonds de Doha pour le développement. Dans le cadre des négociations du cycle de Doha pour le développement, la France intervient en outre pour que l'Union européenne accorde une attention prioritaire aux intérêts des pays les plus pauvres. La France et ses partenaires de l'Union européenne appellent notamment les autres pays développés à ouvrir leurs marchés en franchise de droits à tous les produits des PMA (à l'exception des armes). La France exprime également sa solidarité avec le Bangladesh par le biais de sa participation aux nombreux programmes d'aide mis en place par l'Union européenne en faveur de ce pays. A cet égard, la France est particulièrement attentive aux conséquences du démantèlement de l'accord textile-vêtement pour les PMA et notamment pour le Bangladesh. Avec ses partenaires européens, elle s'attache à étudier les mesures qui pourraient être mises en place en vue de faciliter cette transition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32990

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 762

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3452